

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22086 - 82ÈME ANNÉE

La concentration de richesses révèle l'ampleur des inégalités dans les anciennes colonies intégrées à la République française comme La Réunion



Le dernier Rapport sur les riches en France publié par l'Observatoire des inégalités montre une réalité : dans les anciennes colonies intégrées à la République française, une minorité détient des patrimoines considérables alors qu'une grande partie de la population est maintenue dans la pauvreté, le sous-développement et la dépendance à l'argent de la France.

À partir des déclarations d'impôt sur la fortune immobilière de 2024, l'étude de l'Observatoire des inégalités identifie les communes où se concentrent les plus importantes fortunes foncières. En tête du classement national figure Le Gosier, en Guadeloupe. Les 65 foyers concernés y disposent d'un patrimoine immobilier moyen de 3,7 millions d'euros, devant des territoires caractéristiques de la richesse française comme le VII^e arrondissement de Paris ou Cannes.

La Martinique et La Réunion apparaissent également dans ce classement. À Fort-de-France, les patrimoines immobiliers des foyers soumis à l'impôt sur la fortune immobilière atteignent en moyenne 2,9 millions d'euros. À Saint-Denis, capitale de La Réunion, cette moyenne s'élève à 2,6 millions d'euros. Ces

chiffres illustrent l'existence, dans ces anciennes colonies devenues départements français, d'une classe particulièrement fortunée.

Les riches plus riches qu'en France

L'Observatoire des inégalités souligne qu'alors que le niveau de vie moyen demeure inférieur à celui observé dans la France, les classes les plus favorisées disposent souvent de ressources comparables, voire supérieures, à celles des plus riches de France.

Le rapport rappelle également que la richesse ne se limite pas aux revenus. Elle s'appuie largement sur l'accumulation du patrimoine. Selon les données de l'Insee, 88 % des riches sont propriétaires de leur logement, contre seulement 59 % pour le reste de la population. Le patrimoine constitue ainsi un puissant facteur de reproduction des inégalités.

Seuil de richesse : 4 300 euros mensuels

L'Observatoire fixe le seuil de richesse à deux fois le revenu médian. Une personne seule est ainsi considérée comme riche à partir de 4 300 euros mensuels, un couple sans enfant à partir de 6 400 euros, et une famille avec deux adolescents dès 10 800 euros par mois. Au total, environ 7,5 % de la population en France se situe au-dessus de ce seuil.

L'ampleur des inégalités dans une société néocoloniale

Au-delà des chiffres, l'étude met en évidence un phénomène structurel : la concentration des richesses entre les mains d'une minorité. Dans les anciennes colonies intégrées à la République française, cette situation s'inscrit dans une histoire marquée par l'esclavage, la colonisation, l'appropriation des terres données par la France aux esclavagistes et la constitution de puissants groupes économiques. Les fortunes se construisent notamment autour de la propriété foncière, de l'immobilier ou encore du contrôle de secteurs commerciaux stratégiques.

Cette concentration des richesses contribue à creuser les écarts et pose la question du partage des ressources, du développement économique et de la justice sociale. Dans des sociétés où le chômage, la précarité et la vie chère frappent une part importante de la population, l'existence de patrimoines de plusieurs millions d'euros souligne l'ampleur des inégalités héritées de l'histoire et toujours à l'œuvre aujourd'hui.

Au-delà des chiffres, l'étude met en évidence un phénomène structurel : la concentration des richesses entre les mains d'une minorité. Dans les anciennes colonies intégrées à la République française, cette situation s'inscrit dans une histoire marquée par l'esclavage, la colonisation, l'appropriation des terres et la constitution de puissants groupes économiques.

Le rôle du supplément colonial devenu sur-rémunération

À cette réalité historique s'est ajoutée, après la départementalisation, idéologie réactionnaire destinée à maintenir les inégalités de la société coloniale, l'extension du supplément colonial devenu la sur-rémunération. Ce mécanisme a contribué à la création d'une catégorie sociale privilégiée bénéficiant de revenus nettement supérieurs à ceux de la majorité de la population. Cette politique a renforcé un modèle économique fondé sur la consommation de produits importés basé sur la destruction des productions locales.

La surrémunération constitue l'un des piliers d'un système néocolonial qui a accéléré le déclin de secteurs productifs locaux, limitant les possibilités d'emplois dans l'agriculture, l'industrie et la transfor-

mation. Cette évolution a favorisé l'installation d'un chômage de masse touchant les classes non bénéficiaires de la sur-rémunération.

Dans le même temps, l'économie s'est progressivement organisée autour de l'importation de marchandises en provenance de France. Les prix élevés pratiqués à La Réunion sont rendus possibles par le pouvoir d'achat de la classe privilégiée, tandis que le coût de la vie pèse lourdement sur le reste de la population. Ce système profite largement à de grands groupes économiques étrangers, qui dominent les circuits d'importation, de distribution et de commercialisation.

Concentration exceptionnelle de richesses et forte pauvreté

Les données publiées par l'Observatoire des inégalités illustrent ainsi les conséquences d'un modèle où coexistent une concentration exceptionnelle de richesses et une forte précarité sociale. Dans des sociétés où le chômage, la pauvreté et la vie chère demeurent des préoccupations majeures, l'existence de patrimoines immobiliers de plusieurs millions d'euros souligne l'ampleur des inégalités héritées de l'histoire et entretenues par le néocolonialisme favorisé par la départementalisation réactionnaire.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81^e année

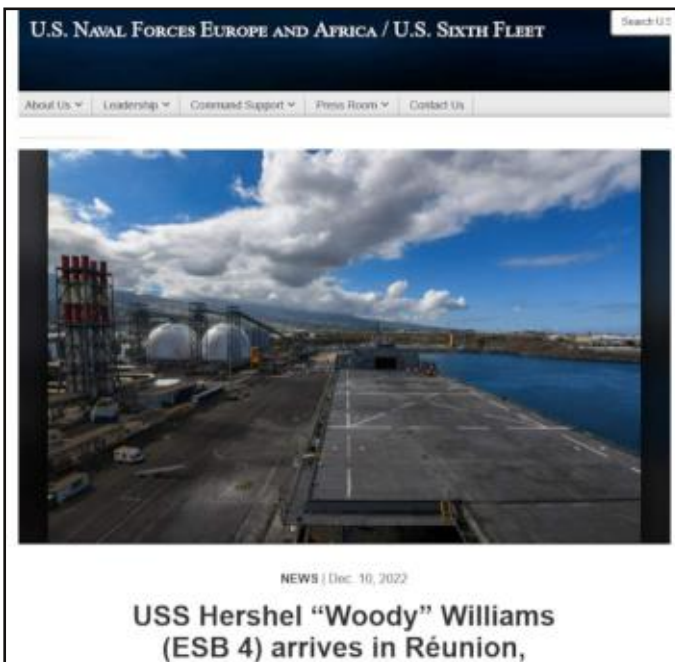
Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail
:journal.temoignages@gmail.com
SITE web : www.temoignages.re
Publicité :journal.temoignages@gmail.com
CPPAP : 0916Y92433

Contraste avec La Réunion base de l'OTAN au large de l'Afrique australe

La Papouasie–Nouvelle-Guinée refuse les bases militaires étrangères



La Papouasie–Nouvelle-Guinée refuse toute base militaire étrangère permanente et affirme que ses infrastructures de défense restent sous son contrôle, malgré sa coopération avec l'Australie et les États-Unis. Cette position contraste avec celle de La Réunion, où les installations militaires relèvent directement de l'État français et ont déjà accueilli des navires de l'US Navy ou un sous-marin nucléaire britannique. La Tour Omega avait déjà fait de l'île une cible de bombardement nucléaire durant les décennies de la Guerre froide.

Alors que les tensions géopolitiques s'intensifient dans la région indo-pacifique, la Papouasie–Nouvelle-Guinée affirme clairement sa volonté de préserver le contrôle de son territoire. Malgré le renforcement de sa coopération avec l'Australie et les États-Unis, le Premier ministre James Marape a réaffirmé qu'aucune base militaire étrangère ne sera autorisée dans son pays.

Cette position intervient alors que l'Australie a financé la modernisation du port et de la base navale de Lombrum, un site considéré comme stratégique dans le Pacifique. Située sur une voie maritime majeure entre l'Asie et le Pacifique Sud, cette installation suscite l'intérêt des puissances occidentales dans un contexte de rivalité croissante avec la Chine.

Pour autant, les autorités papouasiennes tiennent à rappeler que ces infrastructures restent sous con-

trôle national. Selon James Marape, les partenariats de défense conclus avec Canberra ou Washington ne remettent pas en cause la souveraineté du pays. Les installations appartiennent à la Papouasie–Nouvelle-Guinée et sont administrées par elle. Les forces étrangères peuvent y être accueillies dans le cadre d'accords de coopération, mais elles ne disposent pas de bases permanentes autonomes.

Cette approche contraste fortement avec la situation de La Réunion. Île africaine de l'océan Indien, l'île accueille gratuitement des infrastructures militaires relevant directement de l'État français. Les décisions stratégiques concernant leur présence, leur développement ou leur emploi sont prises à Paris, sans consulter les Réunionnais.

Le précédent de la Tour Omega à La Réunion

La présence à La Réunion d'un relai de communication des bombardiers nucléaires US, en coopération avec l'armée française, pendant la Guerre froide a fait de notre île une cible potentielle d'une bombe nucléaire. Cette installation a coïncidé avec celle de Michel Debré à La Réunion en tant que député et chef du mouvement anti-communiste.

En Papouasie–Nouvelle-Guinée, les dirigeants revendiquent le maintien d'un contrôle local sur les questions de défense, même lorsqu'ils coopèrent étroitement avec des puissances alliées. À La Réunion, les installations militaires participent à la stratégie globale de la France dans l'Indo-Pacifique et répondent avant tout à des objectifs français.

Le débat porte également sur les retombées concrètes pour les populations locales. Les défenseurs du modèle papouasien soulignent que leur pays cherche à préserver sa marge de décision tout en bénéficiant d'investissements étrangers. À La Réunion, force est de constater une présence militaire dont les bénéfices économiques directs sont quasi-nuls au regard des enjeux stratégiques qu'elle implique. Notre pays pourrait être bombardé à cause d'un conflit impliquant la France.

Oté

Kansa la fain sar aboli La Rényon ?

Mézami pou sak la viv lontan dann nout péi La Rényon-dizon pou sak la konète la loi disnèf mars 1946 kan l'arivé, zot téi panss sirman la fain avèk la mizèr téi sava disparète par lo mazigador la loi d'départmantalizassion. Antouléka pou mwin k'la vi bann pti kamarad lékol sansa katéshis soufèr la fain dsi lo ban koté mwin, mwin téi panss, avèk la loi d'départman franssé, lété in n'afèr téi sar fini vitman.

Mi rapèl lékol boi d'nèf-Sin-dni té pa rar déssèrtin marmaye — pliss bann fiye ké bann garsson — momandoné dan la matiné téi sava oir la mètrèss épi téi domann pou sortir. L'ariv amwin pli d'in foi d'akonpagn in pti kamarad ziska la kuizine. La l'avé Madame Baba la kantinyèz, bondyé marmaye, é èl téi done in pé lo d'sèl épi in boushé manzé pars mon momon la diréktriss l'avé di i fo fèr konmsa.

Dsi lo ban katéshis té pa rar zédi sansa dimansh matin oir in marmaye tonb an féblès pars dopi la vèye osoir l'avé pa gingn in ropa pou soutien lo kor. Bann dam katéshis téi pass in sèrvyète mouyé dsi la figuir épi téi fé boir in pé d'lo. Lo prète lété pa ékipé pou vanj kont la fain.

Biensir mi parl azot sa néna lontan lontan mèm é konm mi di mwin téi kroi bann sène konmsa mwin nora pi vi kan lo départman nora té fine dékolé... Mé wala, mèm zordi, mèm katrovin z'an apré la fain i fé ankòr déga issi dann nout péi. Déga shé bann zanfan, déga shé bann jenn, déga shé bann sdf, déga shé d'moune maladé. Donk ni pé dir wala in problèm — problèm la fain — la pankor disparète.

A ! biensir done in boushé manjé demoune la fain lé pa kékshoz i parl la télé sof pou anonss bann ropa la sharité, mé konm pou dir, sa sé in problèm a la marj pars dann la réalité na pi la fain konm dann tan lontan. Mé kansa nou va rann anou kont sa sé in problèm vréman, i mérite i pran ali o séryé épi i konbate ali vréman... Mwin la pa antann in nouvo mèr mèm in l'ansien apré dir wala in problèm i fo rézoude. Wala innal i fo traké épi fèr an sort so problèm de fain i disparé par rapor nout péizaz imin.

La pa domin la vèye ? aou départman wi gingn ar pa zamé dévlope anou mé in problèm konmsa, wi gingn pa fé in zèss ? Wi gingn pa aboli sa ?

A bon antandèr salu !.

Justin